



Numéro 70  
12 août 2020



## Flash information

### BETTERAVE

- La jaunisse
- Maladies
- Enquête virose

### COLZA : Rappel

- Implantation
- Désherbage

### RESULTAT D'ESSAI : Blé améliorant

### RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO : Rappel

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 26 du 11/08/2020. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VAN CRANENBROECK  
07 79 99 53 40

### Service Agronomie

418 Rue Aristide Briand  
77350 LE MEE-SUR-SEINE  
Tél. : 01 64 79 30 75  
www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



## FLASH INFORMATION

Suite à la crise inédite de la filière betterave, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a réuni ce jeudi 6 août 2020 les représentants de la filière betterave-sucre. Des décisions ont été prises quant à l'usage des néonicotinoïdes pour la culture de la betterave.

Dans ce cadre a été présenté par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation un plan d'actions pour sécuriser les plantations, l'approvisionnement des sucreries et donc le maintien d'une filière sucrière forte et compétitive en France, tout en limitant l'impact sur les pollinisateurs. Ce plan d'action s'articule autour de :

- la formalisation et la mise en œuvre par les professionnels, de plans de prévention des infestations par les ravageurs ;
- un effort de recherche renforcé et conséquent pour accélérer l'identification d'alternatives véritablement efficaces ;
- un examen des pertes de rendement de la campagne 2020 et une indemnisation dans le cas de pertes importantes dans le cadre du régime d'aide « de minimis » ;
- des engagements des professionnels industriels sur la pérennisation de la filière sucrière en France ;
- la proposition d'une modification législative cet automne pour permettre explicitement, pour la campagne 2021 et le cas échéant les deux campagnes suivantes tout au plus, de pouvoir prendre au moment des semis une dérogation de 120 jours pour les semences enrobées, dans des conditions strictement encadrées.

Les betteraves ne produisent pas de fleurs avant la période de production, ce qui circonscrit l'impact de ces insecticides sur les insectes pollinisateurs. Néanmoins, des conditions strictes d'usage seront associées pour l'examen de toute demande de ces dérogations :

- seule l'utilisation en enrobage des semences pourra être envisagée, et celle par pulvérisation demeurera interdite ;
- l'interdiction de planter des cultures attractives de pollinisateurs après la betterave afin de protéger les insectes pollinisateurs des éventuels résidus ;
- la définition d'ici fin 2020 d'un plan de protection des pollinisateurs, notamment pendant les périodes de floraison ;
- la désignation d'un délégué interministériel à la filière betterave-sucre chargé du suivi de la mise en œuvre de ce plan.

**Un point jaunisse.....ce qu'en dise nos voisins .....**



*Champ de betteraves relativement infecté par la maladie virale de la jaunisse vers le mois de juillet*



*Champ de betteraves gravement infecté par la maladie virale de la jaunisse, vers le mois de septembre*



*Symptôme de jaunisse occasionné par le virus de la jaunisse grave*



*Symptôme de jaunisse virale occasionné par le virus de la jaunisse modérée*

### **▲ Généralités**

La jaunisse de la betterave, maladie d'origine virale, a été jusque vers le début des années 90 la plus grave de toutes les maladies observées en culture de betterave.

Cumulées à d'autres facteurs, les pertes occasionnées en Belgique par la jaunisse de la betterave ont été particulièrement graves en 1938 et en 1947. Dans les cas les plus graves, les pertes de rendement en racines ont atteint alors les 50 %. Le problème de la jaunisse virale s'est fortement réduit depuis ces dernières années suite à l'utilisation à grande échelle d'un insecticide systémique appliqué dans l'enrobage des graines de betterave (imidaclopride). Ce produit permet de contrôler efficacement les populations de pucerons qui transmettent, par leurs piqûres, la maladie dans les champs de betteraves.

Deux virus bien distincts sont responsables du symptôme de la jaunisse de la betterave. Ce sont:

- le virus de la jaunisse grave,
- le virus de la jaunisse modérée.

Le virus de la jaunisse grave (en anglais: Beet yellows virus - BYV) est un virus à particules allongées, d'environ 1,250 nanomètres de long. Ce virus, décrit en 1936 par Georges ROLAND (ingénieur agronome à l'IRBAB), appartient au groupe des clostérovirus. Il est transmis par pucerons selon le mode semi-persistant. Ce virus est transmis par les principales espèces de pucerons rencontrées sur betteraves.

Il doit son appellation de 'jaunisse grave' au fait qu'il est responsable du symptôme de la gravure sur les feuilles de betteraves infectées (décolorations initialement observées au niveau des nervures).

Le virus de la jaunisse modérée (en anglais: Beet mild yellows virus - BMV) est un virus à particules sphériques, d'environ 26 nanomètres de diamètre. Ce virus appartient au groupe des lutéovirus et est sérologiquement apparenté au Beet western yellows virus (BWYV). Le virus de la jaunisse modérée de la betterave est transmis par pucerons selon le mode persistant. Ce virus est principalement transmis par le puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*), et n'est pas transmis par le puceron noir de la fève (*Aphis fabae*).

### ▲ Symptômes

A partir de la fin juin et jusqu'à la récolte, des ronds de jaunisse constituée de betteraves dont la couleur des feuilles varie du jaune-clair au jaune-orange apparaissent et se développent dans les champs.

Les feuilles s'épaississent et deviennent cassantes. La maladie se dissémine plus ou moins rapidement dans toute la parcelle à partir des premiers foyers.

Le virus de la jaunisse grave provoque d'abord l'apparition de minuscules points clairs au niveau du limbe, suivis d'un éclaircissement des nervures secondaires et donnant finalement naissance à des taches jaune-citron.

A un stade ultérieur, ces taches virent à un brun-doré plus ou moins rougeâtre (nécrose). Dans certains cas, l'un ou l'autre des symptômes mentionnés ci-dessus fait défaut. On observe cependant toujours la coloration jaune à brun des feuilles.

Le virus de la jaunisse modérée provoque en premier lieu une coloration jaune intense en bordure des feuilles qui s'étend ensuite entre les nervures et qui peut tendre vers l'orange. L'apparition ultérieure de taches brunes est provoquée par l'installation de champignons de faiblesse (*Alternaria* sp.) sur les feuilles atteintes.

Les deux virus coexistent souvent dans un champ et même dans une même plante, ce qui rend leur identification difficile.

### ▲ Biologie

Les deux virus responsable de la jaunisse sont transmis aux betteraves par le puceron vert du pêcher (*Myzus persicae*), mais également par quelques autres espèces de pucerons verts comme par exemple le puceron de l'échalote (*Myzus ascalonicus*) et le puceron de la pomme de terre (*Macrosiphum euphorbiae*).

Les pucerons deviennent virulifères après avoir ingéré des particules virales sur des plantes infectées. Ces plantes hôtes infectées sont des betteraves fourragères (et sucrières) conservées en silo, des betteraves potagères conservées avec leurs repousses, des repousses de betteraves abandonnées à la récolte, des épinards d'hiver et diverses mauvaises herbes (mouron des oiseaux, séneçon, capselle bourse-à-pasteur).

Une seule piqûre d'alimentation faite par le puceron au départ d'une plante infectée suffit pour que la maladie soit transmise. Le virus se multiplie ensuite dans les tissus foliaires. Les particules virales sont véhiculées par la suite dans toute la plante, via les vaisseaux conducteurs dans lesquels leur infection provoque des obturations.

## ▲ Cercosporiose : s'adapter au contexte

Etant donné la présence importante de jaunisse dans les parcelles, le potentiel de rendement est prévu en baisse et.

Si le T1 a été effectué il y a plus de 3 semaines, il y aura lieu de ré-intervenir si et **seulement si** de nouvelles taches de cercosporiose sont visibles. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez attendre avant de renouveler la protection.

➤ Rappel des seuils d'intervention :

🔒 **RESERVE AUX ADHERENTS**

➤ Produits

\*SPYRALE

seule appli

avec un DV

**Compte tenu de la climatologie actuelle, l'emploi de cuivre ne paraît pas judicieux en culture sèche.**



Adapter la tolérance variétale au risque maladie, allonger les rotations.

**Conditions d'utilisation des fongicides :** intervenir tôt le matin (avant 9 heures) avec une hygrométrie supérieure à 70 %, absence de vent et des températures pas trop élevées (maximum 15-20° C). Délai avant la pluie : 2 heures minimum.

## ▲ Charançon *Lixus Juncii*

Présence très variable d'une parcelle à l'autre, essentiellement au sud de la région. Très faible au nord de Melun à élevé dans le sud 77 et 91.

- 9 parcelles sur les 11 renseignées sont concernées par des piqûres de pontes avec en moyenne 38 % des plantes touchées (1 à 100 %).

A ce jour, nous pouvons observer des larves et des nymphes présentes dans les collets.

Il est possible d'observer des juvéniles dans les parcelles. Ces derniers ne causeront pas de dégâts.

L'adulte est très difficile à voir car il se laisse tomber au sol très facilement.

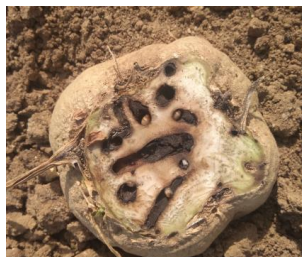
Il peut s'observer plus facilement en bordure de parcelle.

La femelle dépose ses œufs dans le pétiole des feuilles. Les larves creusent des galeries dans les collets et créent ainsi une porte d'entrée au rhizopus.

Surveiller les parcelles.



Piqûre de ponte



Galerie dans le collet



Charançon Adulte

## RAPPEL ENQUETE VIROSE BETTERAVES

Afin de permettre une analyse technique de la virose sur betterave, nous vous proposons de répondre à une enquête (cliquer sur le lien ci-dessous).

**Les résultats vont nous permettre d'alimenter le débat sur les points techniques, économiques, environnementaux...**

Elle est anonyme et juste localisable par la petite région naturelle dont vous dépendez.

Merci d'avance pour votre contribution.

A ce jour, nous dénombrons 32 retours d'enquêtes, merci pour votre contribution.

[LIEN enquête virose betteraves](#)



Symptômes de jaunisse sur feuille (CARIDF)

## COLZA

## Début des semis

**Les semis ont débuté, là où les orages du week-end ont déversés suffisamment d'eau....**

### Désherbage

#### ▲ RAPPEL

Après un printemps et un début d'été sec, nous souhaitons vous rappeler nos préconisations concernant l'implantation du colza en culture suivante pour les herbicides céréales mentionnés ci-dessous : Il est important de tenir compte de ces recommandations et de les relayer à vos équipes.

Produits à base d'*amidosulfuron* : GRATIL / CHEKKER  
Semis de colza possible même sans labour

Produits à base de *mésosulfuron* et/ou *iodosulfuron* : ATLANTIS PRO / ABSOLU PRO / ALTESSE PRO, ABSOLU STAR / ATLANTIS STAR, ARCHIPEL DUO / OLBLAK DUO / AUZON DUO, TALLIT STAR / COSSACK STAR / CHEVALIER STAR, PACIFICA XPERT / INIXIO XPERT / BOCAGE XPERT, KALENKOA / BISCOTO, OTHELLO / MEDZO, MONOLITH

Pour cette année 2020, dans les secteurs concernés\*, le labour est plus que conseillé pour des semis de colza derrière un blé qui a reçu des applications en sortie d'hiver d'un des produits mentionné ci-dessus.

\* Secteurs ou la pluviométrie est inférieure à la moyenne des 15 dernières années pour la même période calendaire (comprise entre la date de traitement herbicide et la date de semis du colza).

Nous rappelons aussi que, le semis de colza devra être réalisé à partir de la dernière semaine du mois d'août.

Produit à base de *propoxy-carbazon* : ATTRIBUT  
Pas de colza derrière une céréale désherbée avec Attribut

Habituellement, le colza est une culture qui se désherbe en prélevée. Ces programmes de prélevée peuvent être agressifs sur les colzas selon les conditions climatiques (phytotoxicité, baisse du nombre de pieds...) et ralentissent leur croissance, ce qui peut les rendre potentiellement plus vulnérables aux attaques d'altises et autres ravageurs d'automne.

L'arrivée de nouveaux produits de post-levée (MOZZAR et FOX) peuvent modifier nos stratégies de désherbage. Il est désormais possible de désherber à vue les parcelles de colza selon leur salissement réel. L'intérêt est de s'adapter au mieux aux conditions de sol, de limiter ou de s'abstenir de désherbage jusqu'à 4 feuilles (n'affecte pas la vigueur au démarrage) et surtout d'investir sur une parcelle qu'on est sûr (ou presque) de garder.

➤ Pour rappel, les herbicides de présemis, prélevée et post-levée en colza sont tous des racinaires. Pour être efficaces, ces herbicides doivent être positionnés sur un sol frais ou humide afin de se diffuser dans le sol.

➤ **Proposition de programmes :**

🔒 <b>RESERVE AUX ADHERENTS</b>	
Flores	
Alchémille + Matricaire + Stellaire	
+ Gaillet + Coquelicot	
+ Géranium disséqué	



**Rappel :** restriction d'utilisation sur le métazachlore (BUTISAN S, NOVALL, ALABAMA, SPRINGBOK...) et le dimétachlore (COLZOR TRIO, AXTER...) : la dose maximale est de 1 000 g de substance active sur 3 ans en une ou plusieurs applications.

➤ La napropamide (ex : COLZAMID) en présemis est quasiment inutile si les conditions sèches perdurent. Elle ne permettra pas de ressemis de céréales d'hiver, de féverole d'hiver ou d'orge de printemps. Donc nous déconseillons son application dans les situations où le maintien du colza reste incertain.

➤ Les repousses derrière du blé ou de l'orge de printemps sont très faibles, voire absentes. Le retour d'une légère pluie sur un semis de colza risque de provoquer une levée importante avec un risque de concurrence.

Il faudra veiller à cette levée avec un antigraminée foliaire, en particulier en absence de napropamide et ou avec une réduction des doses en prélevée.

**Conditions d'utilisation :** sol humide, absence de vent.



Le **binage** du colza est possible courant septembre-octobre sur les semis à grand écartement type betteraves

## RESULTAT D'ESSAI

### ▲ Synthèse des 3 essais Variété blé Améliorant : Chambre Agriculture IDF

	Rendements en %				Protéines en %			
	Boutigny (91) % de moyenne generale	Marchais(77)% de moyenne generale	congerville (91) % de moyenne generale	RDT % moyenne 3 essais	Boutigny (91) % de moyenne generale	Marchais(77)% de moyenne generale	Congerville (91) % de moyenne generale	Proteines % : moyenne 3 essais
COMPLICE	127,10	130,97	122,94	127,00	81,58	81,44	84,27	82,43
OREGRAIN	110,63	110,21	115,25	112,03	86,84	84,43	85,44	85,57
AXUM	113,29	103,70	107,61	108,20	94,74	99,40	94,60	96,25
BELLINI	107,14	109,37	105,77	107,43	88,82	90,42	92,49	90,57
GIORGIONE	118,16	97,26	103,22	106,21	98,68	101,20	98,59	99,49
CHRISTOPH	102,25	109,82	104,38	105,48	98,68	96,41	99,53	98,21
KM 17001	107,99	115,45	90,58	104,67	100,00	97,60	105,87	101,16
SY 118667	105,86	103,25	100,29	103,13	98,68	100,00	101,64	100,11
REBELDE	104,27	105,43	98,92	102,88	103,29	105,99	101,41	103,56
IZALCO CS	104,59	105,36	98,53	102,83	105,26	105,39	105,16	105,27
METROPOLIS	102,10	100,00	103,29	101,80	106,58	105,99	100,47	104,35
ALICANTUS	99,57	103,30	102,18	101,69	98,68	98,80	104,93	100,81
GIAMBOLOGNA	110,51	92,27	97,41	100,06	100,00	103,59	100,94	101,51
GHAYTA	90,85	98,43	102,81	97,37	97,37	93,41	93,66	94,81
TEOREMA	99,67	93,63	93,15	95,48	110,53	108,98	108,92	109,48
AT 54	103,05	90,42	92,44	95,30	104,61	111,98	108,22	108,27
VERZASCA	90,64	98,21	95,27	94,71	96,71	92,81	96,48	95,33
FORCALI	75,12	91,57	96,44	87,71	110,53	112,57	102,82	108,64
SOLENTI CS	80,65	83,20	93,72	85,86	109,87	108,98	107,27	108,71
ALESSIO	78,45	84,24	90,34	84,34	101,97	97,01	105,63	101,54
CH NARA	68,38	73,29	86,38	76,02	109,21	105,39	105,87	106,82

## RENOUVELLEMENT DU CERTIPHYTO : Rappel

### Certiphyto : inscrivez-vous dès maintenant !

Vous êtes exploitant agricole et  **votre Certiphyto sera échu en mars 2021 ?** La Chambre d'agriculture vous propose renouveler votre Certiphyto dès septembre pour être tranquille par la suite. Alors ne perdez pas de temps et bénéficiez des meilleures conditions de formation :

Mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020	91150 ETAMPES
Jeudi 3 septembre 2020	78730 ST ARNOULT-EN-YVELINES
Vendredi 4 septembre 2020	77100 MEAUX
Lundi 7 septembre 2020	78200 MAGNANVILLE
Mardi 8 septembre 2020	95000 CERGY
Mercredi 9 septembre 2020	77140 ST PIERRE-LES-NEMOURS
Jeudi 10 septembre 2020	77350 LE MÉE-SUR-SEINE
Lundi 14 septembre 2020	91150 ETAMPES
Mardi 15 septembre 2020	91830 AUVERNAUX
Mercredi 16 septembre 2020	77350 LE MÉE-SUR-SEINE
Vendredi 18 septembre 2020	78490 GALLUIS


Lundi 21 septembre 2020	77350 LE MÉE-SUR-SEINE
Mardi 22 septembre 2020	78200 MAGNANVILLE
Mercredi 23 septembre 2020	77140 ST PIERRE-LES-NEMOURS
Jeudi 24 septembre 2020	91150 ETAMPES

Si votre Certiphyto n'est pas renouvelé dans les temps, il faudra le repasser en tant que primo-accédant par 2 jours de formation avec un test final.

Gagnez du temps et inscrivez-vous directement sur le site de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France : [Inscription en ligne](#)

Pour plus d'informations : Julie ELBÉ (responsable de formation Certiphyto),  
01.39.23.42.27, [julie.elbe@idf.chambagri.fr](mailto:julie.elbe@idf.chambagri.fr)



Retrouvez les bulletins info.pl ine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.  
*La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.*

**Toute rediffusion et reproduction interdites.**